



Agression, vol avec violences

Par **boubou1419b**, le **01/03/2012** à **15:57**

Bonjour,

le 20 novembre 2009, j'a été victime d'une agression lors de la remise en banque du chiffre d'affaire de la semaine, j'avais a peu près 18000 euros dans un sac a dos, et je faisais ce genre de transaction entre le restaurant et la banque 3X par semaine, seul, pas de telephone de fonction en cas de problème, pas de convoyeur de fond mis en place.

a force d 'aller retour, j'ai surement été remarqué, et j'ai fini par me faire agressé : arme blanche, j'ai reçu plusieurs coups, et les agresseurs m'ont fait perdre connaissance apres plusieurs coup de coup de poing américain sur le crâne.

Traumatisme crânien, plusieurs agrafe sur le crâne et hématomes dur le corps.
enmené d'urgence a l'hopital, 8 jours d ITT et arrêt de travail.

J'ai déposé plainte contre X le jour meme, l'enquête est depuis avril 2011 entre les mains du procureur pour appréciation.

Je suis sans nouvelle depuis. je vais donc envoyer un courrier au procureur pour qu'il me renseigne.

Je souhaiterai savoir si je pouvais aujourd'hui me retourner contre la société pour qui je travaillais (que je viens de quitter) afin d'obtenir un dédommagement pour le préjudice subit et engager leur responsabilité envers leurs employés.

car aucun moyen n'était mis a disposition pour empêcher cet agression d 'arrivée.

par la suite cette entreprise a mis en place le service de convoyage de fond, des coffres fort armoire etc...

mon employeur ne ma meme pas remboursé mes lunettes et mn telephones qui ont été cassé lors de l'agression, de plus le manteau que j'ai laissé a la police pour emprunte ne m'a pas été remboursé.

aujourd'hui je n'ose meme plus aller dans cette ville, meme pour rendre visite a mon frère qui y habite, j'ai due ensuite me motoriser car je n'arrive plus a mettre les pieds ans les transports en commun, mais aussi, déménager par peur de représailles...
Je retrouve enfin une tranquillité, mais je souhaite obtenir gain de cause.
que puis je faire et espérer par cette démarche ?
merci de votre réponse.
Mickael

Par **pat76**, le **01/03/2012 à 16:07**

Bonjour

Cette agression a été commise pendant vos heures de travail, donc vous étiez obligatoirement en accident du travail.

Vous avez démissionné de la société?

Par **boubou1419b**, le **01/03/2012 à 16:11**

oui, pendant mes heures de travail, donc en AT par la suite.
je suis depuis décembre 2011 en congé sans soldes d 'un an. car j'ai trouver une autre entreprise.
je compte donner ma démission à la fin de mon congés.
j'ai procédé ainsi car je ne voulais pas quitter l'entreprise sans avoir réglé cette affaire

Par **boubou1419b**, le **01/03/2012 à 17:44**

mn employeur doit bien garantir ma sécurité ? il existe meme un document interne concernant les remises en banques sans convoyeur de fonds : le document dit que nous ne devons jamais aller seul a la banque, que nous devons être équipé de façon a joindre les numéros d'urgences, que la remise doit être faite par un homme de forte corpulence, que nous ne devons pas faire de résistance en cas d 'attaque etc...

De plus je n'étais que l'adjoint du Gérant du restaurant.

Site a cet accident, j'ai été muté sur un autre restaurant, de nouveau sans convoyeur de fond alors que l'entreprise avait déployé le convoyage sur d'autres établissement, j'étais donc obligé de retourner a la banque tous les jours pendant 8 mois malgré ce qu'il m'était arrivé.

l'entreprise a ensuite été remboursée de ce vol par leur assurance, grâce a une fausse déclaration auprès de l'assurance puisqu'il s'agissait d'un remboursement pour "DEGAT DES EAUX"

j'imagine qu'ils n'ont pas déclaré mon agression puisqu'ils n'avaient pas le droit de me laisser déposer autant d'argent seul.

Donc l'entreprise a bien été indemnisée mais pas moi, alors que je suis la victime.

Par **pat76**, le **01/03/2012** à **18:50**

Rebonjour

Vous n'avez jamais repris votre poste, donc vous n'avez pas eu de visite médicale de reprise à la médecine du travail suite à votre accident de travail?

C'est vous qui avez demandé le congé sans solde?

Pourquoi ne pas signaler la fausse déclaration à l'assurance?

Par **boubou1419b**, le **01/03/2012** à **18:54**

si j'ai repris apres mon accident, pas de problème quant a la visite médicale, c'est juste que avec tout ça, ou puisse obtenir gain de cause ?

qui dois je contacter etc. et que puis je demander ?

ma demande est donc recevable ?

car je ne veux pas m'engager dans des procédures et indirectement remuer le passé pour que l'on me dise que je suis en plein reve.

je veux mettre en avant que pendant des année j'allais a la banque a pied effectuer ces dépôts, sans prime de risque, sans aucun moyen de sécurité mis a ma disposition, et qu un beau jour ce qui devait arrivé arriva.

et meme apres cette agression, j'ai été muté sur un autre restaurant qui ne bénéficiait pas de convoyeurs de fond, donc de nouveau 8 moi a retourner déposer des liasse a la banque 3 x par semaine.

je veux donc être indemnisé pour cette période ou je risquais ma vie chaque jours.

que sont les fait sur lequel je peux appuyer ma demande d'indemnisation et combien puis je demander en plus de mon telephone, lunettes et manteau.

puis je aussi demander des intérêts ?